

## **BUREAU CANADIEN D'AGRÉMENT EN FORESTERIE**

### **RAPPORT ANNUEL, 2016**

Le Bureau canadien d'agrément en foresterie (BCAF) est responsable de l'évaluation des programmes universitaires de foresterie au Canada afin de s'assurer qu'ils rencontrent les exigences académiques de la certification professionnelle (admission à un ordre professionnel). Son rôle est de mettre en œuvre un processus national d'agrément, en vertu du mandat défini dans l'Énoncé de politique approuvé par ses organismes membres, soit les huit associations canadiennes de professionnels forestiers (ingénieurs forestiers) et l'Institut forestier du Canada. Le Bureau est formé des membres désignés par les organismes membres.

Le Bureau a été créé en 1989 par la Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels (FCAFP) et a entrepris l'évaluation des programmes en 1990. L'évaluation d'un programme est entreprise selon des normes de scolarité reconnues mais comprend également l'examen détaillé des installations et des services offerts, de l'expérience, des qualifications et des postes détenus par les professeurs, ainsi que de la capacité du programme d'inculquer aux étudiants les qualités et les qualifications professionnelles requises pour la pratique de la profession. Le cycle habituel d'agrément d'un programme est de six ans, mais les circonstances peuvent dicter une période plus courte pour un programme donné ou une révision intérimaire, afin de s'assurer qu'il répond toujours aux critères d'agrément. Actuellement, dix programmes de baccalauréat en foresterie, ainsi que deux programmes de maîtrise sont agréés au Canada. Le Bureau n'agrée pas les facultés, ni les institutions ainsi les programmes d'étude dispensés hors du Canada.

Le Bureau a pour suivi en 2016 son cinquième cycle de révision par une visite de révision d'agrément déjà prévue à l'École de Foresterie située sur le campus de l'Université de Moncton à Edmundston. (Tous les programmes pouvant être agréés offerts par les institutions membres de l'Association des écoles forestières universitaires du Canada (AEFUC) sont révisés au cours de chaque cycle d'une durée de six ans).

Le Bureau s'est réuni trois fois au cours de l'année, soit le 16 septembre à Vancouver en Colombie-Britannique et par conférence téléphonique le 25 mai et le 21 décembre. Lors de la réunion de Vancouver, il a été convenu que « l'agrément du programme menant à l'obtention d'un baccalauréat en Aménagement des forêts de l'École de Foresterie de l'Université de Moncton, sera accordé pour une période de six ans, soit la durée maximale permise par l'Énoncé de politiques du BCAF ». L'agrément prendra effet lors du début de l'année universitaire 2016/2017 et se poursuivra jusqu'au 30 juin 2022.

Dans le cadre d'un suivi d'une décision rendue, le Bureau a étudié le rapport d'étape du programme de Maîtrise en Aménagement forestier durable de l'Université de la Colombie-Britannique. Le Bureau a décidé que les mesures additionnelles requises pour l'agrément du programme de maîtrise avaient été soigneusement maintenues et

suivies par la Faculté au cours de la période de quatre ans écoulée depuis la création du programme, et ce conformément aux attentes du Bureau.

Les activités de révision prévues au cours de la prochaine année consisteront en deux visites, l'une à l'Université du Nouveau-Brunswick et l'autre à l'Université de l'Alberta. Les deux établissements ont accepté de recevoir l'équipe de révision.

Tel que rapporté l'an dernier, le BCAF a conclu une entente avec l'Association des forestiers professionnels de l'Ontario (AFPO) pour qu'il participe à un projet financé par le gouvernement de l'Ontario intitulé « Bridge Training Program for Foresters » (BTP). L'objectif de ce programme est d'assurer l'accessibilité à des modules de formation complémentaire pour les candidats à la pratique professionnelle de la foresterie qui, à la suite d'une révision par un comité, présentent des lacunes au niveau des exigences de formation ou d'expérience reliées aux normes de certification permettant l'admission à la pratique professionnelle. Deux fournisseurs rattachés à des universités ont été retenus par l'AFPO pour procéder au développement et à la réalisation de modules de formation. Le programme BTP de l'AFPO pourra être utilisé par les organismes canadiens chargés d'émettre les permis de pratique.

Au cours de la conférence téléphonique du 25 mai, le Bureau a révisé quatre ensembles de modules de formation et d'évaluation élaborés par le consortium formé de l'Institut forestier du Canada et de l'Université de Toronto (Foresterie) et a indiqué que le matériel tel que présenté « répondait adéquatement aux exigences de compétences démontrables » identifiées dans les normes d'agrément de la Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels.

Lors de la conférence téléphonique suivante tenue le 21 décembre, le Bureau a révisé deux ensembles de modules de formation et d'évaluation élaborés par une équipe de l'Université Lakehead (Aménagement des ressources naturelles). Le Bureau a indiqué que le matériel tel que présenté « répondait adéquatement aux exigences de compétences démontrables » pour les domaines de pratique retenus.

Pour chacun des cas cités ci-dessus, la mise en place des modules retenus par leurs fournisseurs respectifs a débuté ou est sur le point de débuter.

Pour la seconde étape du BTP, le Bureau a conclu une entente avec l'AFPO pour que soit entrepris un examen de suivi de l'efficacité de la diffusion des modules au moyen d'un sondage en ligne et de contacts directs avec les personnes qui ont complété avec succès les modules de formation et avec les chargés de cours. Cet engagement à court terme sera complété d'ici la mi-année 2017.

Une modification parmi les membres du Bureau est survenue au cours de l'année. Roger Aggas, R.P.F., désigné comme membre substitut par la Registered Professional Foresters Association of Nova Scotia, a remis sa démission. L'association a nommé Robert Young, R.P.F. en tant que membre substitut pour siéger au Bureau.

Les membres du Bureau ainsi que les membres substitués à la fin de 2016 étaient Peter Marshall, R.P.F. (Président) et Casey Macaulay, R.P.F. (subst.), Association of

British Columbia Forest Professionals; David Blackmore, R.P.F. et Charles Backman, R.P.F. (subst.), College of Alberta Professional Foresters; John Daisley, R.P.F. et Peggy McDougall, R.P.F. (subst.), Association of Saskatchewan Forestry Professionals; Faye Johnson, R.P.F. et David Winston, R.P.F. (subst.), Ontario Professional Foresters Association; Germain Paré, ing.f. et Jean-Louis Brown, ing.f. (subst.), Ordre des ingénieurs forestiers du Québec; Roger Roy, R.P.F. et Rod O'Connell, R.P.F. (subst.), Association des forestiers agréés du Nouveau-Brunswick; Ian Millar, R.P.F. et Robert Young, R.P.F. (subst.), Registered Professional Foresters Association of Nova Scotia; Jason Pond, R.P.F. et Glen Knee, R.P.F. (subst.), Registered Professional Foresters of Newfoundland-Labrador et Bruce Dancik, R.P.F., Institut forestier du Canada. Selon toute vraisemblance, les membres désignés devraient poursuivre leur participation au cours de 2017.

En tant que membre, le Bureau participe activement aux réunions et aux activités de la Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels (FCAFP) et aux travaux du comité conjoint de la FCAFP et de l'AEFUC (Groupe de travail de révision des compétences) visant à revoir et, possiblement, ajuster les exigences rattachées à la certification afin d'étendre la base des formations scolaires et des cheminements de carrière qui sont jugés adéquats pour la pratique de la foresterie professionnelle au Canada. Les travaux ont progressé rondement et la révision complète de toutes les normes est presque complétée. Cinq nouvelles normes de spécialisation ont été élaborées afin de couvrir des domaines de la pratique de la foresterie qui sont devenus plus proéminents depuis la mise en place des normes actuelles en 2008. Les révisions et les ajouts seront présentés aux organismes membres de la FCAFP au cours de l'année, afin d'être approuvés et si tel est le cas, l'examen et la révision des normes d'agrément par le BCAF seront déclenchés.

Le Bureau est un membre actif de l'Association des agences d'agrément du Canada (AAAC) qui regroupe près de 36 disciplines professionnelles reconnues au Canada. L'Association se réunit une fois par année pour étudier les éléments d'intérêt commun en matière d'agrément et partager leur expertise en la matière.

Le rapport annuel du BCAF 2015, qui comprenait la liste des programmes agréés à ce moment, a été publié dans le numéro d'avril 2016 de la revue *The Forestry Chronicle*.

Tous les documents officiels du BCAF sont disponibles en anglais et en français, sous forme de documents imprimés ou en version électronique, et peuvent être obtenus en s'adressant au directeur général. Le BCAF possède un site internet qui affiche toute l'information pertinente portant sur les activités du Bureau que l'on retrouve à l'adresse : [www.cfab.ca](http://www.cfab.ca)

Lorne F. Riley, R.P.F. (Ret.)  
Directeur général

Janvier 2017

**PROGRAMMES DES FACULTÉS CANADIENNES  
DE FORESTERIE AGRÉÉS PAR LE BCAF  
DÉCEMBRE 2016**

**Septembre 2011**

*Université du Nouveau-Brunswick, Faculté de foresterie et de gestion de l'environnement, Programme en Aménagement des écosystèmes forestiers*  
Agréé pour une période de six ans se terminant le 30 juin 2017

**Septembre 2011**

*Université de l'Alberta, Faculté des sciences de l'agriculture, de la vie et de l'environnement, École des sciences forestières et de l'aménagement de l'Alberta, Programme en Foresterie et Programme en Administration des affaires en foresterie*  
Agréés pour une période de six ans se terminant le 30 juin 2017

**Septembre 2012**

*Université de la Colombie-Britannique, Faculté de foresterie, Programme en Aménagement des ressources forestières et Programme en Opérations forestières*  
Agréés pour une période de six ans se terminant le 30 juin 2018

**Septembre 2012**

*Université Lakehead, Faculté d'aménagement des ressources naturelles, Programme en Foresterie (H.B.Sc.F.)*  
Agréé pour une période de six ans se terminant le 30 juin 2018

**Septembre 2013**

*Université de la Colombie-Britannique, Faculté de foresterie, Maîtrise en Aménagement forestier durable*  
Agréé pour une période de six ans se terminant le 30 juin 2018

**Septembre 2014**

*Université de Toronto, Faculté de foresterie, Maîtrise en Conservation des forêts*  
Agréé pour une période de six ans se terminant le 31 décembre 2019

**Septembre 2015**

*Université Laval, Faculté de foresterie de géographie et de géomatique, Programme en Aménagement et environnement forestiers et Programme en Opérations forestières*  
Agréés pour une période de six ans se terminant le 30 juin 2021

**Septembre 2015**

*Université du Nord de la Colombie-Britannique, Collège des Sciences et de l'Aménagement, Programme en Sciences de l'écosystèmes et en aménagement Majeure en écologie et aménagement forestier*  
Agréé pour une période de six ans se terminant le 30 juin 2021

**Septembre 2016**

*Université de Moncton, École de Foresterie, Programme en Aménagement des forêts*

Agréé pour une période de six ans se terminant le 30 juin 2022

P.L. Marshall, R.P.F., Président

L.F. Riley, R.P.F. (Ret.), Directeur général